

# Épreuve E7

Session Institutionnelle de Lancement de la  
rénovation du BTSA Aquaculture

Marie-Angéline MAGNE

Paris, Le 16 et 17 septembre 2013

## Description de l'E7

- Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel
  - ➔ caractérisée par son aspect **contextualisé et intégratif**, rendant compte d'une **capacité globale à analyser les réalités professionnelles**.

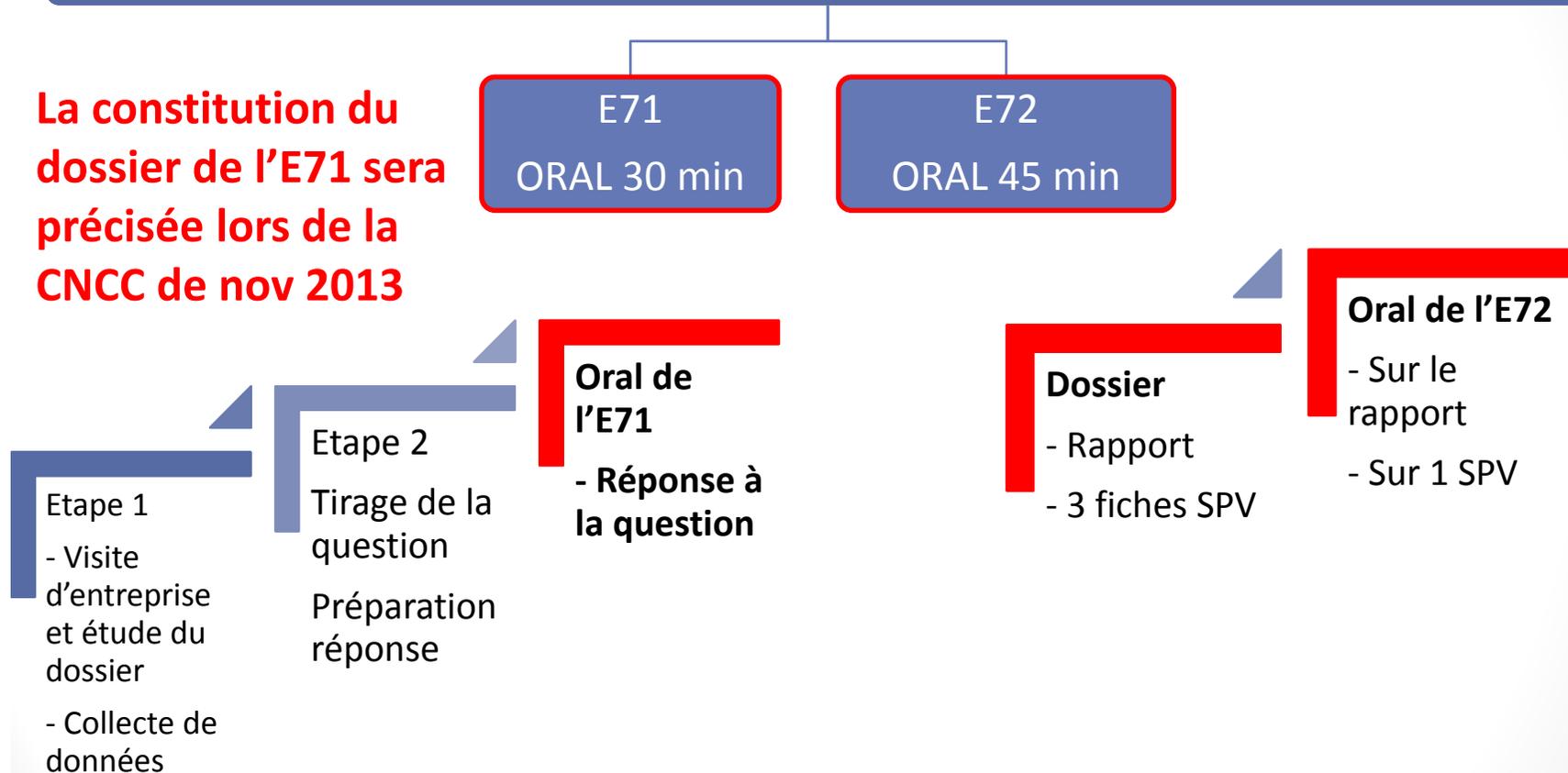
Nom	Nature	Coef	Durée
E7-Partie 1	Oral	6	30 min
E7-Partie 2	Oral	6	45 min
		12	

- Valide la capacité **C10 : Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aquaculture pour faire face à une situation professionnelle** :
  - C10.1. Assurer la veille scientifique et technologique et la diffusion des résultats ;
  - C10.2. Participer à des travaux de démonstration, d'expérimentation, de recherche et de collecte de références ;
  - C10.3. Proposer des adaptations à partir d'un diagnostic de durabilité de l'entreprise
  - C10.4. Intégrer une équipe de travail et en comprendre le fonctionnement ;
  - C10.5. Communiquer en situation professionnelle
- Acquis dans le cadre des **modules de formation professionnels, du module M 61 et des activités pluridisciplinaires**.
- Mêmes conditions pour les candidats en et hors CCF

# Modalités d'évaluation de l'E71 et de l'E72 ?

E7 valide la capacité C10 : Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aquaculture pour faire face à une situation professionnelle :

**La constitution du dossier de l'E71 sera précisée lors de la CNCC de nov 2013**



16-17 sept 2013

{ 3 }

**L'épreuve E71 n'évalue que l'oral**

**L'épreuve E72 évalue l'écrit et l'oral : soutenance orale d'un dossier écrit**

## Les 2 parties de l'E7 : E71 et E72

E7 valide la capacité C10 : Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aquaculture pour faire face à une situation professionnelle :

E71  
ORAL 30 min

E72  
ORAL 45 min

- vise à vérifier l'aptitude du candidat à :
  - analyser et à rendre compte de problématiques identifiées lors d'une visite d'entreprise aquacole
  - mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour exposer et discuter des solutions sur des thèmes relatifs au secteur aquacole.
- s'appuie sur l'expérience vécue en milieu professionnel à partir de laquelle une production écrite est réalisée
- Le contenu du rapport vise à :
  - préciser la nature de la problématique choisie, ses enjeux et son contexte ;
  - proposer, hiérarchiser, analyser les conséquences des solutions possibles, en retenir une et la justifier.
- Dans les fiches, le candidat
  - présente et justifie les SPV choisies,
  - analyse les enjeux professionnels,
  - considère les difficultés rencontrées
  - et propose éventuellement des évolutions argumentées

**Au moment de l'inscription à l'examen, le candidat se positionne sur le groupe d'entreprises choisi comme support du rapport de l'E72. Ce choix conditionne son affectation à l'autre groupe d'entreprises pour l'E71.**

# Affectation des sous-capacités à l'E71 et l'E72 ?

C10 : Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aquaculture pour faire face à une situation professionnelle :

C10.1. Assurer la veille scientifique et technologique et la diffusion des résultats ;

C10.2. Participer à des travaux de démonstration, d'expérimentation, de recherche et de collecte de références ;

C10.3. Proposer des adaptations à partir d'un diagnostic de durabilité de l'entreprise

C10.4. Intégrer une équipe de travail et en comprendre le fonctionnement ;

C10.5. Communiquer en situation professionnelle

## E71 (C10.3; C10.5)

- vise à vérifier l'aptitude du candidat à :
  - **analyser et à rendre compte de problématiques** identifiées lors d'une visite d'entreprise aquacole
  - **mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour exposer et discuter des solutions** sur des thèmes relatifs au secteur aquacole.

## E72 (C10.1; C10.2; C10.4)

- s'appuie sur l'expérience vécue en milieu professionnel à partir de laquelle une production écrite est réalisée
- Le contenu du rapport vise à :
  - préciser la nature de la problématique choisie, ses enjeux et son contexte ;
  - proposer, hiérarchiser, analyser les conséquences des solutions possibles, en retenir une et la justifier.
- Dans les fiches, le candidat
  - présente et justifie les SPV choisies,
  - analyse les enjeux professionnels,
  - considère les difficultés rencontrées
  - et propose éventuellement des évolutions argumentées

# EPREUVE E7.1

16-17 sept 2013

( 6 )

## E71. Les deux étapes

### ETAPE 1

- L'épreuve a pour **support la visite d'une entreprise aquacole** (à l'exclusion de la pêche professionnelle).
- Un **dossier de présentation générale relatif à cette entreprise est remis au candidat avant la visite.**
- Le candidat dispose de **2h pour observer le site et questionner le professionnel .**
- **2 groupes d'entreprises supports :**
  - pisciculture intensive continentale et marine (**renvoie au M53**);
  - conchyliculture, production en marais, étangs et autres productions extensives (**renvoie au M54**).
- Le **candidat est affecté à une entreprise qui appartient à l'autre groupe que celui support du dossier évalué en E7.2** (choix fixé par le candidat lors de son inscription à l'examen ).

### ETAPE 2

- Le candidat tire une question parmi celles préparées par le jury à la suite de la visite.
- **Répartition du temps de l'épreuve**
  - 1h de de préparation.
  - 10 min d'exposé sur la réponse à la question
  - 20 min maximum de discussion avec le jury
- L'entretien doit aborder les domaines scientifiques et techniques, socioéconomiques et environnementaux.
- **Jury d'évaluation : 3 examinateurs :**
  - un professionnel du secteur aquacole,
  - un enseignant des STA
  - un enseignant en SESG
- **Utilisation d'une grille nationale critériée**

**C10.3. Proposer des adaptations à partir d'un diagnostic de durabilité de l'entreprise**  
**C10.5. Communiquer en situation professionnelle**

Critères	Observ.	Note
<b>1 – Répondre à une problématique dans le cadre du contexte global de l'exploitation aquacole :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Situer la problématique posée dans le contexte global de l'entreprise</li> <li>- Répondre à la question en envisageant les interactions scientifiques et techniques, socio-économiques et environnementaux</li> <li>- Mobiliser les informations apportées par l'exploitant dans le cadre d'une démarche analytique ou systémique</li> <li>- Mobiliser des connaissances en relation avec la problématique</li> </ul>		Note / 8
<b>2 – Débattre avec le jury :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approfondir des aspects d'ordre scientifiques et techniques, socio-économiques et environnementaux en s'appuyant sur ses connaissances et les informations recueillies</li> <li>- Comprendre les questions, argumenter, débattre et émettre un avis personnel motivé</li> </ul>		Note / 10
<b>3 – Communiquer :</b> présenter une prestation orale de qualité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cohérence du plan</li> <li>- Utilisation des outils de communication</li> <li>- Gestion du temps</li> <li>- Dynamisme et persuasion</li> </ul>		Note / 2
	NOTE FINALE	/20

16-17 sept 2013

{ 8 }

# EPREUVE E72 : SOUTENANCE ORALE D'UN DOSSIER

16-17 sept 2013

( 9 )

## E7.2. La partie rapport du dossier

La partie « **RAPPORT** » repose sur 8 semaines minimum de stage dans une entreprise aquacole. Il s'agit :

- **d'une problématique d'ordre technique et/ou économique à partir de la réalité professionnelle observée** pendant la période de stage.
- **d'une problématique retenue est en relation avec les SPS** du référentiel professionnel.

NB : Le rapport est obligatoirement une analyse personnelle du candidat

- Le contenu du rapport vise à :
  - préciser la nature de la **problématique choisie**, ses **enjeux** et son **contexte** ;
  - **proposer, hiérarchiser, analyser les conséquences des solutions possibles,**
  - **en retenir une et la justifier.**
- La forme du rapport : 20 p max hors annexes ; un résumé d'1 p

## Les types de problématiques pouvant être traitées dans un rapport de l'E72

- La problématique correspond à une question posée par l'étudiant dans le contexte professionnel de l'entreprise mais elle n'est pas obligatoirement un problème à résoudre. Elle est imposée par le contexte professionnelle de l'entreprise.
- Une problématique en lien avec un projet de transformation de produits du type « Quelles sont les conséquences techniques et économiques de la mise en place d'un atelier de transformation de produits dans l'entreprise aquacole de M. Durand ? » est-elle recevable ?
  - ➔ Oui à la condition du respect de la NS (**problématique d'ordre technique et/ou économique**) et à la condition du niveau d'exigence du BTSA. La mise en marché est abordée dans les obj 5 du M53 et 4 du M54
- **A l'oral, l'entretien en lien avec la problématique ne doit pas déboucher sur un questionnement pointu, les capacités visées par un tel questionnement étant déjà certifiées dans les CCF**

## Les types d'entreprises pouvant être supports d'un rapport de l'E72

- La NS stipule « *Le dossier élaboré par le candidat est dans sa forme et dans son contenu, le résultat d'une démarche personnelle. Le candidat choisit d'élaborer son dossier à partir d'une production appartenant à l'un des deux groupes suivants :*
  - ***pisciculture intensive continentale et marine*** (cf M53);
  - ***conchyliculture, production en marais, étangs et autres productions extensives*** (cf M54)».
- Dès lors, l'entreprise support de la partie rapport de l'épreuve E7.2 :
  - doit être une **entreprise de production aquacole**.
  - **ne peut pas être par exemple une station expérimentale. Cette dernière peut en revanche être support de fiches SPV**
- **Cette entreprise peut être localisée en France ou à l'étranger, à condition que ce choix ait été validé et autorisé par le chef d'établissement.** Le même niveau d'exigence qu'un rapport basé sur une entreprise aquacole localisée en France sera demandé par le jury lors de l'évaluation.
- Deux étudiants peuvent réglementairement faire leur stage sur un même site mais ils doivent rendre une production personnelle sous peine de fraude et de sanction (pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'examen)

## E7.2. Les fiches SPV du dossier

- **3 fiches SPV**
  - **en tant qu'acteur ou observateur impliqué**
  - **au cours du stage principal et/ou à l'occasion d'autres présences en milieu professionnel.**
- se rapportent à **3 SPS ≠ appartenant à au moins 2 champs de compétences distincts** parmi les 4 identifiés dans le référentiel professionnel.
- Les fiches **ne sont pas évaluées en tant que telles.**
- **2 p max** par fiche
- Dans une fiche, le candidat
  - présente et justifie les SPV choisies,
  - analyse les enjeux professionnels,
  - considère les difficultés rencontrées
  - et propose éventuellement des évolutions argumentées.

**Commentaire** : Le choix des SPV résulte d'une démarche personnelle de l'étudiant en lien avec son projet personnel et professionnel → Le travail d'accompagnement à l'identification et au choix des SPV peut être réalisé dans le cadre du M11

**Des éléments d'information permettant de mieux s'appropriier les SPV sont donnés à partir de la diapo 16 de ce ppt**

## Composition du dossier

- **Le dossier doit être composé :**
  - du rapport traitant de la problématique de stage
  - suivi de ses annexes s'il y en a (en nombre et volume raisonnable)
  - Dans la foulée, est insérée la page de garde des fiches SPV
  - Puis les 3 fiches SPV (2p max/fiche)
- **Ce dossier complet doit être envoyé, au préalable, aux 3 membres du jury.**

## E7.2. La soutenance orale

- La soutenance dure 45 min réparties comme suit :
  - **10 min max de présentation du rapport**
  - **25 min d'entretien max sur le rapport.**

Le jury évalue l'aptitude du candidat à :

    - préciser l'étude présentée,
    - prendre du recul vis-à-vis de la démarche proposée,
    - discuter les solutions envisagées ;
  - **10 min de discussion max sur 1 des 3 fiches SPV, choisie par le jury.**

Le jury évalue la capacité du candidat à :

    - montrer l'intérêt de la SPV choisie,
    - sa signification
    - et ses apports au regard du contexte professionnel et de la construction d'un parcours personnel et professionnel.
- Evaluation
  - Grille nationale critériée.
  - Jury de 3 examinateurs : un professionnel, un enseignant de STA et un enseignant de SESG

- C10.1. Assurer la veille scientifique et technologique et la diffusion des résultats ;**
- C10.2. Participer à des travaux de démonstration, d'expérimentation, de recherche et de collecte de références ;**
- C10.4. Intégrer une équipe de travail et en comprendre le fonctionnement ;**

Critères	Indicateurs	Observations	Note
<b>Evaluation du rapport écrit</b>			
Elaboration d'un rapport dans le respect des consignes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité de la présentation</li> <li>- Structuration, syntaxe, orthographe</li> <li>- Eléments de bibliographie</li> <li>- Résumé</li> </ul>		/10
Justification de la problématique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulation de la problématique</li> <li>- Prise en compte du contexte</li> <li>- Identification des enjeux</li> <li>- Pertinence des indicateurs utilisés</li> </ul>		/20
Proposition de solutions adaptées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulation des propositions</li> <li>- Références techniques et/ou économiques pertinentes</li> <li>- Analyse des conséquences</li> <li>- Pertinence de l'étude</li> </ul>		/40
Total partie écrite			<b>/70</b>
<b>Evaluation de l'oral</b>			
Présentation de l'étude réalisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intérêt des éléments présentés</li> <li>- Pertinence des arguments présentés</li> <li>- Qualité de la prestation orale</li> <li>- Respect du temps</li> </ul>		/40
Echange avec le jury	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation de références professionnelles adaptées</li> <li>- Maîtrise du vocabulaire</li> <li>- Qualité de l'argumentation</li> <li>- Défense d'un point de vue</li> </ul>		/70
Intérêt de la SPV retenue	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Degré d'implication dans l'action</li> <li>- Analyse critique de la situation retenue</li> <li>- Intérêt dans le parcours professionnel</li> </ul>		/20
Total partie orale			<b>/130</b>
Note finale			<b>/200</b>

**Le critère « échange avec le jury » est renseigné lors des 25 min d'entretien sur le rapport et des 10 min de discussion sur 1 des 3 fiches SPV**

# QUELQUES ÉLÉMENTS POUR AIDER LE TRAVAIL SUR LES SPV

16-17 sept 2013

( 17 )

## SPV, implication de l'étudiant et cadre professionnel (1/2)

- **Rappel : Les SPS sont des situations professionnelles représentatives (ou révélatrices) de la compétence d'un professionnel confirmé exerçant l'emploi.**
- Une SPV a été **réellement vécue** par le candidat dans un contexte précis.
- Il peut avoir vécu cette situation seul ou en groupe.
- A l'occasion d'une SPV, le candidat peut manifester des degrés d'implication variables observateur impliqué ou participant (avec d'autres acteurs, avec une simple aide, seul en totale responsabilité...).
- Pour une même SPV, le positionnement du candidat peut varier en fonction des étapes ou des activités conduites lors de la SPV. Il peut par exemple être observateur de certaines étapes et en réaliser d'autres seul ou accompagné.

## SPV, implication de l'étudiant et cadre professionnel (2/2)

- **Le candidat a été observateur impliqué si :**
  - il a aidé directement (en agissant) ou indirectement (en donnant son avis),
  - et/ou il a posé des questions,
  - et/ou il a compris pourquoi on réalise cette action et quels en sont les enjeux,
  - et/ou il a un intérêt particulier pour la situation.
- La situation a été vécue dans un cadre "**professionnel**" :
  - Entreprise aquacole lors du stage principal ou lors de stages complémentaires, organisation amont/aval, instituts techniques ou de recherche, une manifestation ou une réunion professionnelle.
  - **Pas les situations menées dans le cadre scolaire** (cours, TP...) et pour lesquelles l'étudiant n'est pas acteur en responsabilité
- La situation a un lien clairement établi avec les productions aquacoles
- **Elle relève du niveau III**

## Contenu d'une fiche SPV : ce que nous savons de l'écrit et de l'oral

3 fiches SPV  
2p/fiche

- présente et justifie les SPV choisies,
- analyse les enjeux professionnels,
- considère les difficultés rencontrées
- et propose éventuellement des évolutions argumentées

10 min sur une  
SPV choisie par  
le jury

- montrer l'intérêt de la SPV choisie,
- sa signification
- et ses apports au regard du contexte professionnel et de la construction d'un parcours personnel et professionnel

Indicateurs  
d'évaluation de  
la discussion sur  
la SPV (grille)

- Degré d'implication dans l'action
- Analyse critique de la situation retenue
- Intérêt dans le parcours professionnel

Description de la SPV

Analyse critique

Acquis professionnels

## Proposition d'une trame pour écrire une fiche SPV

- 3 grandes parties dans une fiche SPV:
  - Éléments de contexte sur la situation/problème à gérer
  - Description des activités mises en œuvre pour faire face à la situation
  - Analyse critique de la SPV et ses enseignements
- **Trame de fiche SPV : document de travail** (cf document intitulé « trame de fiche SPV » déposé sur chlorofil dans ressources du BTSA Aquaculture).

Ce document a été élaboré en s'inspirant des travaux menés dans les autres sections de BTSA après une année de mise en œuvre de BTSA rénovés. Il consiste en une proposition et n'est en rien un modèle à suivre obligatoirement.

## Lors de l'oral sur la SPV

- Les examinateurs peuvent si nécessaire faire préciser au candidat les points suivants :
  - le contexte de la situation,
  - la part de responsabilité qu'il a prise dans la situation vécue (Quelle a été sa place ? Comment par ses actions a-t-il éventuellement orienté la situation ? ...),
  - les objectifs et les enjeux de la SPV,
  - les résultats de l'action,
  - la justification du choix de la ( ou des) SPSV retenue(s),
  - l'identification des compétences techniques ou personnelles nécessaires dans cette situation professionnelle,
  - la façon dont il pourra réinvestir les compétences acquises dans son projet personnel ou professionnel,
  - les enseignements issus de la situation sur son projet personnel et professionnel , ses marges et moyens de progrès,...

Ces différents points constituent des pistes d'entrée dans l'entretien. Il ne s'agit bien évidemment en aucun cas d'aborder tous ces éléments.

Les premiers points peuvent être l'occasion de vérifier la réalité du vécu de l'action par le candidat.

## Conseils pour le choix des SPV

- **Le choix des SPV est guidé par les enseignants et les SPV sont validées par l'équipe pédagogique. Le jury n'a pas à les remettre en cause.**

### Dans l'intérêt du candidat :

- Eviter de faire 3 fiches autour d'un même thème.
- Ne pas présenter plus d'une SPV liée au rapport de stage.
- Ne pas choisir 3 SPV dans lesquelles le candidat a été observateur impliqué et non acteur.
  - ➔ L'objectif est d'inciter les étudiants à élargir leur point de vue et à diversifier les expériences.
- 2 candidats d'une même classe peuvent choisir la même SPV, mais le traitement doit être personnel.
- Les SPV que le candidat présente doivent l'avoir fait réfléchir. Il doit donc les avoir vécues, en tant qu'acteur ou que témoin, et s'être senti suffisamment concerné, impliqué, pour que la situation provoque pour lui une réflexion sur sa formation et son activité future.
- Se servir des fiches de compétences

## Critères pour aider au choix d'une SPV

- Lors de la validation par l'équipe pédagogique, vérifier que la SPV envisagée :
  - est en lien avec la filière aquacole ;
  - a été réellement vécue par le candidat dans un contexte clairement identifié ;
  - est abordable par l'apprenant au regard de ses connaissances ;
  - permet de conduire une analyse critique personnelle de la situation vécue ;
  - correspond à une SPS du référentiel.
- **Un document est disponible sur le site chlorofil pour aider au choix des SPV** (cf document intitulé « aide au choix des SPV » déposé sur chlorofil dans ressources du BTSA Aquaculture). **Ce document est indicatif et en aucun cas obligatoire**

# Conseils sur la définition/formulation des SPV

## LES ÉCUEILS À ÉVITER

- **Formuler les SPV sous la forme de « Pourquoi et comment ? »** . Le candidat risque de présenter un travail décontextualisé et trop large
- **Choisir des Situations trop vastes.**
  - Ex 1: Pourquoi et comment maîtriser la septicémie hémorragique virale dans un élevage de TAC ? La formulation ne permet pas de contextualiser la situation et le sujet est trop vaste.
    - Le candidat pourrait plutôt traiter : « Intervenir et prendre des mesures suite au cas de suspicion de SHV dans l'élevage de TAC de M. Durand » (SPS2 Champ de Compétence 1)
  - Ex2: Analyser quelles ont été les conséquences d'une conversion en bio de l'atelier TAC de M. Durand. Ce projet est beaucoup trop vaste qui dépasse le cadre d'une fiche SPV

**CE QU'IL FAUT FAIRE** : choisir une situation relativement simple : une situation complexe, impliquant une succession d'actions, de décisions, d'échanges, va être difficile à exprimer de façon claire. Si le candidat a vécu une telle situation et souhaite l'utiliser pour faire une fiche, il doit essayer d'isoler, au sein de cet enchaînement, l'un ou l'autre des événements les plus significatifs.

## Un même thème peut être support de plusieurs SPV

- Exemple: Lors de la conversion en Bio d'un élevage de TAC dans l'entreprise de M. Durand, plusieurs SPV peuvent avoir été vécues :
  - Réorganiser la gestion de la reproduction des TAC dans l'élevage de M. Durand pour la conversion en bio de l'élevage de TAC (Champ de Compétence 1, SPS2)
  - Identifier les modes de commercialisation les plus adaptés et porteurs pour vendre les produits issus de l'élevage de TAC converti en bio (Champ de Compétence 4, SPS 13)

# DES EXEMPLES DE SPV

16-17 sept 2013

( 27 )

## 4 SPS relatives à la **conduite des processus de productions dans différents milieux**

Champ de compétences	Situations professionnelles significatives	Finalité
<b>Conduite des processus de productions dans différents milieux</b>	<b>SPS1.</b> Observation et surveillance des espèces élevées dans les écosystèmes supports	Obtenir une production répondant aux critères et aux objectifs technique, économique et environnemental fixés dans le respect de la réglementation, des ressources naturelles, de l'environnement et du bien être animal.
	<b>SPS2.</b> Conduite des processus de production	
	<b>SPS3.</b> Gestion de la qualité de l'eau et des milieux	
	<b>SPS4.</b> Utilisation et entretien des matériels, équipements et structures d'élevage en situations normale et exceptionnelle	

Le technicien supérieur en aquaculture doit être capable de justifier, d'analyser, de discuter les décisions prises et pratiquer les gestes mis en oeuvre par l'aquaculteur dans le cadre de la conduite d'élevage, de la gestion du milieu et des équipements

## Exemples de SPV relevant du CC conduite des processus de productions dans différents milieux

**Finalité** : Obtenir une production répondant aux critères et aux objectifs technique, économique et environnemental fixés dans le respect de la réglementation, des ressources naturelles, de l'environnement et du bien être animal.

SPS	SPV
SPS1. Observation et surveillance des espèces élevées dans les écosystèmes supports	
SPS2. Conduite des processus de production	Intervenir et mettre en place des mesures suite au cas de suspicion de SHV dans l'élevage de TAC de M. Durand
SPS3. Gestion de la qualité de l'eau et des milieux	
SPS4. Utilisation et entretien des matériels, équipements et structures d'élevage en situations normale et exceptionnelle	

## aquacoles

Champ de compétences	Situations professionnelles significatives	Finalité
Analyse et conduite de systèmes de productions aquacoles	<b>SPS5.</b> Choix raisonné d'un investissement en matériel, équipement et installation	Optimiser la conduite d'un système de production en mobilisant les données disponibles pour obtenir les résultats visés et s'adapter à l'évolution du contexte
	<b>SPS6.</b> Proposition de systèmes de production et de techniques adaptées	
	<b>SPS7.</b> Suivi de la gestion technique et technico-économique des systèmes de production de l'écloserie à la commercialisation	
	<b>SPS8.</b> Analyse des perspectives nouvelles de mise en marché pour valoriser les potentiels de l'outil de production ou l'adapter	
	<b>SPS9.</b> Evaluation de l'impact de la production aquacole sur les milieux et l'environnement	

16-17 sept 2013

30

Elargit la vision à l'exploitation et au rôle d'analyse et de conseil du technicien, dans les différents secteurs des productions aquacoles et en lien avec les différentes missions de l'aquaculture et de ses interactions avec l'environnement socio-économique et naturel

## Exemples de SPV relevant du CC l'analyse et conduite des SP aquacoles

**Finalité** : Optimiser la conduite d'un système de production en mobilisant les données disponibles pour obtenir les résultats visés et s'adapter à l'évolution du contexte

SPS	SPV
<b>SPS5.</b> Choix raisonné d'un investissement en matériel, équipement et installation	Participer au choix d'un nouvel équipement d'oxygénation pour l'élevage de TAC de M Durand lors du salon professionnel X
<b>SPS6.</b> Proposition de systèmes de production et de techniques adaptées	Identifier la technique de reproduction la plus adaptée à l'élevage de TAC de M Durand dans le cadre du passage en bio
<b>SPS7.</b> Suivi de la gestion technique et technico-économique des systèmes de production de l'écloserie à la commercialisation	Assurer le contrôle de croissance des TAC alimentées avec un nouvel aliment X de l'entreprise Y dans le cadre de l'expérimentation menée par cette dernière
<b>SPS8.</b> Analyse des perspectives nouvelles de mise en marché pour valoriser les potentiels de l'outil de production ou l'adapter	
<b>SPS9.</b> Evaluation de l'impact de la production aquacole sur les milieux et l'environnement	

## 2 SPS relatives à l'encadrement du personnel et gestion des moyens affectés

Champ de compétences	Situations professionnelles significatives	Finalité
Encadrement du personnel et gestion des moyens affectés	<b>SPS10.</b> Organisation et répartition du travail en sécurité	Organiser le travail et les moyens en tenant compte de toutes les contraintes internes et externes pour atteindre les objectifs de production.
	<b>SPS11.</b> Gestion technique et technico-économique des approvisionnements, des bâtiments, des matériels, des équipements	

Il concerne les activités d'organisation et de management, tant sur le plan humain que matériel.

A l'échelle de l'atelier, de l'entreprise ou au delà

## Exemples de SPV relevant du CC encadrement du personnel et gestion des moyens affectés

**Finalité** : Organiser le travail et les moyens en tenant compte de toutes les contraintes internes et externes pour atteindre les objectifs de production.

SPS	SPV
<b>SPS10.</b> Organisation et répartition du travail en sécurité	
<b>SPS11.</b> Gestion technique et technico-économique des approvisionnements, des bâtiments, des matériels, des équipements	

## 3 SPS relatives au conseil et communication

Champ de compétences	Situations professionnelles significatives	Finalité
<b>Conseil et Communication</b>	<b>SPS12.</b> Mise en œuvre et coordination d'un projet de développement aquacole dans une entreprise ou sur un territoire	Conseiller des producteurs ou des organisations sur des choix ou opportunités de développement de projets aquacoles en favorisant le dialogue avec les pairs, les acteurs et usagers d'un territoire en concurrence d'usage
	<b>SPS13.</b> Promotion de l'activité et de la filière	
	<b>SPS14.</b> Conduite de réunion	

Gestion de projet et coordination d'acteurs dans un territoire en lien avec les enjeux de commercialisation et de gestion des ressources du territoire

## Exemples de SPV relevant du CC conseil et communication

**Finalité :** Conseiller des producteurs ou des organisations sur des choix ou opportunités de développement de projets aquacoles en favorisant le dialogue avec les pairs, les acteurs et usagers d'un territoire en concurrence d'usage

SPS	SPV
<b>SPS12.</b> Mise en œuvre et coordination d'un projet de développement aquacole dans une entreprise ou sur un territoire	
<b>SPS13.</b> Promotion de l'activité et de la filière	
<b>SPS14.</b> Conduite de réunion	

# ÉLÉMENTS DE RÉPONSE A QUELQUES QUESTIONS SUR LES SPV

16-17 sept 2013

{ 36 }

## Un étudiant peut-il proposer plusieurs SPV rattachées à la même SPS ?

- NON
- La NS précise : *« Ces fiches se rapportent à 3 SPS différentes appartenant à au moins 2 champs de compétences distincts parmi les 4 identifiés dans le référentiel professionnel. »*
- Il s'agit d'une épreuve intégrative qui vise à évaluer le plus largement possible les capacités maîtrisées par le candidat ; il faut donc orienter les étudiants à élargir la gamme de situations vécues et les thèmes traités pour montrer l'éventail de capacités qu'ils ont développées
- L'important est de trouver des SPV de niveau BTSA dans lequel l'apprenant joue (au moins en partie) un rôle d'acteur et est associé à la prise de décisions.

## Un étudiant peut-il choisir une SP Vécue dans le cadre scolaire ?

- La NS stipule : « Trois fiches (2 pages au maximum pour chacune) relatives à des situations professionnelles vécues (SPV) en tant qu'acteur ou observateur impliqué au cours du stage principal et/ou à l'occasion d'autres présences en milieu professionnel »
- **La réponse est NON pour les situations vécues *sensu stricto* dans le cadre scolaire (cours TP, activités pluridisciplinaires, etc.) ;**
  - L'expérience d'autre BTSA a montré, par exemple, que certains étudiants présentaient des études de cas abordées lors de séances de cours ou de pluridisciplinarité (diagnostic d'exploitation, gestion de chantiers). Ce type de situations présente plusieurs inconvénients :
    - Un contexte artificiel : la situation n'est pas vécue dans un cadre professionnel,
    - de nombreux élèves présentent la même SPV,
    - les étudiants non associés individuellement à la prise de décision avec une analyse réflexive individuelle réduite,
    - un risque de bachotage qui est contraire à l'esprit même de cette partie d'épreuve.
- **La réponse est OUI lorsque les situations vécues au cours de la formation sont plus orientées vers des projets individuels ou en groupes restreints :** prises de responsabilités d'apprenants sur l'exploitation de l'établissement dans le cadre par exemple de « mini stages » sous la responsabilité du DEA, participation à des actions de « recherche-développement »  
Ces situations ne doivent, par contre, pas être évaluées par ailleurs (MIL, etc.).

## Un étudiant peut-il choisir une SPV en lien étroit avec le thème du rapport de 20 pages ?

- Rien n'est stipulé dans la NS sur ce point.
- La première partie (**le rapport**) de l'E72 est plutôt centrée sur un **objet** (une étude en aquaculture) alors que l'évaluation concernant les **SPV** porte davantage sur **le sujet** (le candidat : prise de responsabilité, regard critique sur son action).
- ➔ Le questionnement du jury est de fait différent dans les deux parties de l'E72.
- **Toutefois, il est conseillé d'éviter de présenter des fiches sur le thème précis du rapport puisque cette épreuve intégrative vise à évaluer le plus largement possible les capacités développées par le candidat.**

## Comment faire quand les situations vécues en stage manquent de variété?

- **Le stage principal**, support de l'étude présentée dans le rapport, **ne constitue pas la seule possibilité de vivre des SPV** dans un cadre professionnel (cf. NS de l'évaluation du BTS Aqua).
- **Une réflexion sur l'organisation des stages et sur le choix des séquences vécues en milieu professionnel doit être conduite** au sein de chaque équipe pour éviter cette situation (voir par ailleurs la présentation du groupe M11, sur ce sujet).
- **Un suivi régulier des SP vécues par les apprenants lors des séquences en milieu professionnel** doit permettre de s'informer de la variété et de la richesse des situations vécues, et de réguler le cas échéant :
  - on cherche à alerter le maître de stage ou d'apprentissage sur sa contribution à la formation d'un futur professionnel, et sur sa nécessaire implication dans la préparation à l'épreuve professionnelle E72.

## Comment faire lorsque les SPV proposées par les candidats ne sont pas de niveau BTSA ?

- Cette situation semble assez fréquente même si elle n'est pas souhaitable.
- Deux cas peuvent se présenter :
  - La SPV est de niveau BTSA mais le degré d'implication de l'étudiant dans l'action et dans la prise de responsabilité reste très limité (simples observateur ou exécutant)
  - L'étudiant est impliqué mais la situation présentée reste de niveau IV ou V.
- Il faut se méfier des *a priori* négatifs sur les situations vécues, qui peuvent révéler, si on prend le temps de l'explicitation, plus de richesse que l'intitulé ne le laisse présager.
- En particulier, le jury doit vérifier si le candidat est resté un observateur passif ou s'il a été plutôt un « observateur impliqué ».
- **Le questionnement du jury doit surtout permettre de vérifier la capacité du candidat à se projeter ou non à un niveau BTSA → l'analyse critique de la SP vécue est donc un élément important de la fiche SPV et doit être particulièrement travaillée par le candidat.**

# ÉLÉMENTS DE RÉPONSE A QUELQUES QUESTIONS SUR L'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE E72.

16-17 sept 2013

{ 42 }

## Qui choisit la SPV discutée lors de l'épreuve ?

- Les 3 membres du jury qui évaluent l'écrit et l'oral : ie : le professionnel + Enseignant STA + enseignant SESG
  - Il est préférable que les membres du jury s'accordent au préalable (avant le passage du candidat) de la fiche SPV qui va servir de support à l'oral.
- Cela permet de gagner du temps le jour de l'épreuve et de préparer à l'avance des questions pour entrer immédiatement dans le vif du sujet (10 minutes d'interrogation sur une SPV apparaissent en effet assez courtes)

## Un candidat sans fiche SPV pourra-t-il être évalué ?

- Ces situations ne doivent pas se présenter pour un apprenant inscrit dans un établissement.
  - **L'établissement a l'obligation de préparer ses apprenants à l'examen qui inclut, outre la formation, tout ce qui relève des aspects administratifs (inscriptions, transmission des documents pour les examens, ...)** ;
  - Les enseignants et formateurs, sous la responsabilité du chef d'établissement, doivent accompagner les apprenants pour que le document écrit soit remis de manière complète et dans les délais prévus.
  - **Il semble difficile d'interroger sur une SPV, un candidat qui ne présenterait pas trois fiches SPV ; dans cette situation, il serait pertinent de mettre 0/20 au critère « Intérêt de la SPV retenue » et d'imputer des points au critère « Echange avec le jury » noté sur 70 pts, cet échange portant autant sur le rapport que sur la SPV choisie par le jury.**
  - La NS dit «*Le dossier complet (rapport+trois fiches SPV) est évalué à l'aide d'une grille nationale critériée. Il doit être envoyé, au préalable, aux 3 membres du jury. Il sert de support de présentation à la soutenance et par conséquent, à l'épreuve E7 partie 2* » .
- ➔ **Dès lors, cela prétend qu'en l'absence de remise de dossier (rapport de stage + fiches SPV), le candidat ne peut passer l'épreuve E7.**

## Un candidat peut-il amener des supports pour la soutenance de la SPV ?

- Le candidat ne prépare pas de supports pour anticiper les questions du jury, ce n'est pas dans l'esprit de l'épreuve.
- Seuls les résultats de son activité lors de la situation vécue peuvent éventuellement être présentés sous la forme d'un ou deux visuels (article de journal, photos, etc.).